

pour le bill de l'économie de la lumière. Je comprends que notre heure doit être la même que celle de nos voisins de l'autre côté de la frontière et j'ai été de son avis. Mais je ne sais pas pourquoi nous échangeons le poids d'un sac de ciment au Canada, parce que nos cousins américains ont un sac plus grand, surtout quand la tendance est de diminuer plutôt que d'augmenter la forme des sacs. Nous avons un étalon maintenant...

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: C'est un étalon de douane.

M. CASSELMAN: Oui.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Mais nous n'avons pas d'étalon légal.

M. CASSELMAN: Alors fixez-le à 87 livres $\frac{1}{2}$ comme il a toujours été et estampillez le sac. Si vous ne pouvez pas établir l'uniformité de poids pour chaque sac, voici ce qui se produira: Quand un chargement de ciment sera expédié à un vendeur—et la plupart du ciment passe par les mains de vendeurs—il devra peser tout le chargement pour savoir s'il a le poids exact. Puis il le placera dans son entrepôt et à mesure qu'il le vendra au consommateur, il devra le peser à nouveau. L'habitude est maintenant de charger vingt-cinq ou trente sacs; le ciment se vend à la quantité. Le bill complique une affaire qui est très simple et de plus, il n'y a pas un seul article qui remédie à un mal réel. En ce moment, nous ne devrions pas avoir de législation de ce genre et je demanderai au ministre de retirer tout le bill que nous pourrions examiner l'an prochain, quand nous aurons plus de loisir.

M. CAHILL: Dans quel but change-t-on le poids de 87 livres $\frac{1}{2}$ en 94 livres? Je ne l'ai pas entendu expliquer.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le but c'est d'établir une mesure étalon pour la vente du ciment.

M. CAHILL: La mesure étalon est de 87 $\frac{1}{2}$ livres à l'heure qu'il est?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'existe pas d'étalon légal actuellement. L'étalon légal établissant que le sac de ciment devra peser 94 livres fixe aussi à 376 livres, soit le poids de quatre sacs, le poids réglementaire d'un baril. Si les quantités qui vous sont livrées ne sont pas conformes à ces mesures étalons, vous n'avez qu'à déduire la différence. Le présent bill est entièrement basé sur la loi de l'inspection et de la vente, qui établit des mesures étalons. Si vous ne voulez pas voir établir de

[M. Casselman.]

mesures étalons au pays, nous ferions aussi bien d'abolir les poids et mesures actuels. Je ne puis comprendre pour quelle raison on s'oppose à l'établissement d'une mesure étalon pour le ciment; puisque le poids réglementaire du ciment aux Etats-Unis est fixé à 94 livres, il me semble absolument juste d'établir le même étalon au Canada. S'il était possible de découvrir une méthode permettant de faire l'ensachage du ciment de façon à ce que chaque sac en contienne une quantité uniforme pour l'épandage en conséquence, la difficulté à surmonter ne serait pas très grande; mais on m'assure que cela ne peut se faire et qu'il est impossible de marquer le poids précis, épreuve coûteuse une fois le travail mécanique terminé.

M. CASSELMAN: Mais auparavant les sacs étaient uniformes.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il n'y a pas de mesure étalon sur laquelle nous puissions nous appuyer pour faire des comparaisons.

M. KNOX: Est-ce que l'on n'a pas adopté la mesure étalon de 87 livres $\frac{1}{2}$ au sac parce que cette quantité est considéré comme formant un pied cube dans le mélange du ciment? J'ai toujours compris que cette quantité représente un pied cube et que c'est pour cette raison que le poids de sac de ciment a été fixé à 87 livres $\frac{1}{2}$.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il doit exister plusieurs bonnes raisons pour que le bureau des mesures étalons,—c'est l'institution aux Etats-Unis qui fixe tous les étalons de poids et mesures,—ait adopté cette mesure étalon. Je ne suis pas fort au courant du mélange du ciment, mais on m'informe que dans la confection du béton, on considère qu'un sac de ciment de 94 livres nettes représente en réalité un pied cube. Le mélange ordinaire pour la fabrication du béton comprend un pied cube de ciment, deux pieds cubes de sable et quatre pieds cubes de gravier.

M. BUREAU: Le ministre dit: "en réalité", tandis que l'honorable député (M. Knox) affirme catégoriquement que 87 livres $\frac{1}{2}$ représentent réellement un pied cube de ciment.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Mais tel n'est pas le cas.

M. BUREAU: C'est bien le cas. Il ne constitue pas réellement un pied cube; mais il peut répondre aux fins d'un pied cube réel. Mon honorable ami (M. Knox) affirme qu'un sac de ciment de 87 livres $\frac{1}{2}$